



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 39666

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 10 juin 2013 portant sur le financement public de la recherche. Ce rapport préconise de simplifier les aides financières en faveur de la recherche des entreprises ou destinées à soutenir les actions partenariales, de valorisation ou de transfert des opérateurs publics. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Dans son rapport consacré au financement public de la recherche, la Cour des comptes recommande de simplifier les aides à la recherche et développement des entreprises et les instruments de soutien aux actions partenariales et au transfert. Ce constat est aujourd'hui partagé. Il est également dressé par des rapports récents comme le rapport des missions d'inspection (inspection générale des finances, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies consacré à la recherche partenariale) ou le rapport de MM. Tambourin-Beylat consacré à l'innovation, ainsi que par la Cour elle-même dans un autre de ses rapports consacré aux aides à la recherche des entreprises. Ces rapports confirment la multiplication des dispositifs avec le temps et ses conséquences en termes de lisibilité de l'action publique. Ils suggèrent également de procéder à des évaluations des dispositifs ainsi qu'à une évaluation d'ensemble pour pouvoir mener à bien leur simplification et accroître l'efficacité de l'Etat. Le plan « une nouvelle donne pour l'innovation » de novembre 2013 consacre son premier axe d'action à la gouvernance de la politique publique en faveur de l'innovation. Il prévoit la mise en place d'outils nécessaires à la coordination et l'évaluation des politiques publiques afin d'améliorer les performances de la France en matière d'innovation. Les deux principales actions dans ce domaine sont en cours de mise en oeuvre : - création d'une commission sur l'évaluation des politiques d'innovation au commissariat à la stratégie et à la prospective ; - mise en place d'une coordination interministérielle sur l'innovation et le transfert. Ces nouvelles capacités d'analyse et de coordination apporteront les informations nécessaires à la simplification et au renforcement de l'efficacité de la politique d'innovation et de transfert.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39666

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10499

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2108